

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 12 (Rect)

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement adresse tous les mois au Parlement un rapport listant le nombre d'entreprises bénéficiant de la garantie de l'État mentionnée à l'article 4 la présente loi. Ce rapport présente les informations par région, par taille d'entreprises et par secteurs.

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport dressant le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif. Ce rapport précise le nombre d'appels de la garantie ayant eu lieu durant l'année 2020, le montant que cela a représenté pour l'État et les raisons de ces appels.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement de remettre deux types de rapports au Parlement :

- un rapport mensuel listant le nombre d'entreprises bénéficiant de la garantie de l'État. Ce rapport présente les informations par région, par taille d'entreprises et par secteurs ;
- un rapport remis avant le 1<sup>er</sup> avril 2021 dressant le bilan de la mise en œuvre de l'article 4. Ce rapport précise le nombre d'appels de la garantie ayant eu lieu durant l'année 2020, le montant que cela a représenté pour l'État et les raisons de ces appels.